

Le projet d'éoliennes au Crêt-Meuron a le vent en poupe

Le Tribunal fédéral n'a pas voulu fermer la porte à cette nouvelle source d'énergie

Le Tribunal fédéral (TF) a pris hier une décision favorable au développement de l'énergie éolienne en Suisse. Il a désavoué l'acceptation par le Tribunal administratif neuchâtois d'un recours visant à empêcher la réalisation d'un important projet éolien.

Selon la décision du TF, le Tribunal administratif (TA) neuchâtois devra se prononcer à nouveau sur l'implantation d'un parc d'éoliennes à Crêt-Meuron, près de la Vue-des-Alpes. Les juges de Mon-Repos ont accepté un recours de droit public de la société française Eole-Res, promotrice du projet.

Le TF a cassé le verdict des juges du Tribunal administratif qui avaient estimé, en mars 2005, que l'impact d'un tel projet sur le paysage était trop important par rapport à son intérêt énergétique, jugé «extrêmement faible, sinon quasiment insignifiant».

Atteinte au paysage

Pour les juges fédéraux, cette appréciation est critiquable. La part relativement faible des éoliennes dans l'approvisionnement électri-

que ne doit pas être un obstacle à son développement. «Un passage à des systèmes énergétiques différents est inexorable», a déclaré le juge Jean Fonjallaz, rapporteur dans cette affaire.

En ce qui concerne la préservation du site, le magistrat a relevé que l'impact visuel représente l'atteinte la plus sensible au site. Celle-ci ne doit cependant pas être surestimée, même si les éoliennes pourraient être visibles d'un quartier d'habitations de La Chaux-de-Fonds.

D'autres réalisations en vue, notamment dans le Jura

De son côté, le Gouvernement neuchâtois a exprimé son «soulagement» après la décision du TF. Pour le conseiller d'Etat écologiste Fernand Cuche, la décision du TF n'exclut pas de nouveaux recours. Mais elle restreint considérablement le champ des arguments du Tribunal administratif.

Le projet prévu au Crêt-Meuron porte sur l'édification de sept éoliennes de 93 mètres de hauteur. En terme de couverture énergétique, l'installation correspond à



Le site du Crêt-Meuron, près de la Vue-des-Alpes, pourrait bientôt voir s'ériger sept éoliennes de 93 mètres de hauteur.

PHOTO KEY

1,5% des besoins du canton de Neuchâtel, ou à l'équivalent de la consommation électrique de près de 5000 ménages.

Pour Markus Geissmann, responsable du dossier des éoliennes à l'Office fédéral de l'énergie, la décision du TF revêt une portée capitale pour l'avenir de l'énergie éolienne en Suisse. Sept à huit parcs éoliens pourraient être construits ces prochaines années, dont la ca-

pacité correspond aux besoins de près de 30000 ménages.

L'association Suisse-Eole est elle aussi très satisfaite. A ses yeux, le projet de Crêt-Meuron est «techniquement raisonnable et politiquement exemplaire». D'autres réalisations pourraient suivre dans les cantons du Valais, d'Uri, de Berne, du Jura et de Vaud, où le site de Sainte-Croix bénéficie du soutien des autorités. (ats)

Un
ho

Le
d'Yve
hier à
sexag
Moue
riens
ses».
récid
peine
infrac
amen
créan
franc
des fr
1100
moins
blic q
son ju

B

PL
de
un

Un
plu
ch
fre
l'ar
éta
pa
me
via
de
em
cés